

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU 13 février 2009

L'an deux mille neuf et le treize février à 21 H, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril COTONAT, Maire.

Date convocation: 09/02/2009

Etaient présents : Mmes. DOMERC Valérie. NABOS Sylvie. DUFFAU Eliane. Mrs COTONAT Cyril. TORRENT Georges. BONNEMAISON Jean-Luc. CAZENEUVE Luc. LILLE Franck. ESQUERRA Jean-Michel. QUAGLINI Philippe. LAVILANIE Jacky.

Madame Sylvie NABOS a été élue secrétaire de séance.

➤ **Vote du compte administratif**

Monsieur le Maire présente le compte administratif qui s'établit comme suit :

- excédent de fonctionnement cumulé : 171 399,00€
- besoin de financement en investissement : 13 492,00€

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les comptes présentés, ceux-ci n'appelant aucune observation, ni réserve de sa part et arrête les résultats comme ci-dessus, avec un report en section de fonctionnement de 157 007,00€ sur l'exercice 2009.

➤ **Présentation du bulletin municipal**

Monsieur le Maire présente le bulletin municipal, proposé par la commission communication. Le Conseil Municipal est d'accord pour une diffusion fin février, sachant que chaque bulletin sera nommé.

➤ **Point église St Laurent**

Suite à l'appel d'offre concernant la première tranche des travaux, 5 entreprises ont répondu. Après ouverture des plis et examen des dossiers, il s'avère que l'entreprise TMH a été retenue selon 2 critères :

- le dossier technique
- les délais (4 mois)

Le montant du devis H.T s'élève à 129 731,47€.

Concernant ces travaux, un bureau de contrôle est obligatoire, le SIVOM a retenu SOCOTEC.

➤ **Point lotissement**

Suite à la réunion de lundi dernier avec Philippe BRET (CAUE) et le SLA de Plaisance, il a été proposé de faire des « chicanes » pour ralentir dans le village...Monsieur BRET doit refaire une esquisse concernant le projet dans son ensemble.

➤ **Choix du défibrillateur**

Après renseignements pris auprès des utilisateurs de défibrillateur (pompiers), il s'avère que l'automatique est préconisé ainsi que la marque « Schiller ». Le montant du devis est de 1 642,00€ soumis au vote du Conseil avec 10 voix pour et 1 contre, le matériel sera acheté.

➤ **Voirie**

- Devis SIVOM chemin d'Espagnet : goudronnage chemin mitoyen avec Armentieux, le montant du devis s'élève à 22 280,00€, mais reste à la charge de Ladevèze : 11 140,00€ - 30% de subvention soit 7 798,00€. Le Conseil Municipal accepte le devis à l'unanimité.
- Curage collecteurs : Monsieur LAZIES doit intervenir dès que les terrains seront praticables.
- Buses à remplacer par le SIVOM :
 - Chez Frégevu, buse du pont à remplacer car chemin communal
 - Au dessus de chez Bonnet, plusieurs buses à remplacer
- Aire de collecte des ordures ménagères : demander un devis pour élargir la route, juste avant l'aire bétonnée en descendant car celle-ci est dégradée et creusée...puis aménager une aire afin que les véhicules puissent se retourner après les containers.

➤ **Subvention**

Réception d'une demande de subvention au bénéfice de l'école par la directrice Mme BOE. Montant identique à l'an passé soit 380,00€. Le Conseil Municipal accorde cette subvention.

➤ **Divers**

- Projet SOHO-SOLO : La commune de Ladevèze-Rivière a été retenue en tant que « *commune chef de file* » de la communauté de communes. Une réunion se tiendra lundi 16 février prochain à la mairie.

- Point sur la tempête :

Monsieur le Maire signale que certaines personnes ont participé à des travaux d'après tempête, par exemple M. MIROUZE qui a aidé l'employé communal pendant 3 jours et M. Christian COTONAT qui a prêté du matériel et a donné de son temps le dimanche. Ne pas oublier de les « récompenser ».

Une déclaration a été faite à l'assurance GROUPAMA concernant :

- le mur du cimetière St André
- les poteaux électriques sur le terrain de pétanque
- les tuiles cassées sur la toiture de l'église
- les dégâts à l'appartement de Mme BOE

- Recensement : Monsieur J.Marc GEZELIN a restitué à la mairie 219 formulaires individuels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0H30.

Ont signé aux registres les membres présents